

Province de Québec
Municipalité du Canton Ham-Nord

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 6 décembre 2010,
à la salle du Conseil, située au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20 heures**

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers :

| | |
|-----------------|------------------|
| Rémi Beaugesne | Benoît Couture |
| Gilles Gauvreau | Dominic Lapointe |
| Steve Leblanc | Rudy Nolette |

Les membres présents forment le quorum.

2010-12-188 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, madame Aline Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance par le maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Présentation des comptes
5. Dépôt des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des élus
6. Dépôt des statistiques de permis pour l'année 2010
7. Adoption de la politique de gestion contractuelle
8. Emprunt par billet à terme non rachetable – Règlement 400 (garage)
9. Développement rue Nolette: Amendement de la résolution 2010-11-174 – Échange de terrain entre la Municipalité et M. Jean-Paul Vézina
10. Dépôt d'une demande de subvention au MADA : nouvelle salle de l'Âge d'or avec accès à un coin café dans l'agrandissement de la bibliothèque, jardins communautaires et bancs de parcs
11. Forum citoyen Ham-Nord – Acceptation de l'utilisation d'un local du 210 1ère avenue en vue d'un café internet
12. Subventions 2010 aux entreprises
13. FQM- Les municipalités locales et régionales au coeur de l'occupation dynamique du territoire
14. Demande d'ouverture des sentiers de motoneige
15. Plan triennal de la Commission scolaire
16. Nettoyage de 3 pancartes
17. Avis de motion – Règlement 451 concernant le règlement d'emprunt de 140 000\$ pour la résidence des aîné(e)s
18. Période de questions
19. Clôture de la séance

2010-12-188 Approbation des procès-verbaux des 1^{er} et 8 novembre 2010

Il est proposé par Rémi Beaugesne, et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que les procès-verbaux des 1^{er} et 8 novembre 2010 soient acceptés, tels que rédigés.

2010-12-189 Comptes à payer au 6 décembre 2010

| | |
|-------------------|-----------|
| Fondation du CHUS | 50.00 \$ |
| 9201-2111 Qc Inc | 14 511.17 |
| Aquatech | 2 872.67 |
| Rémi Beaugesne | 145.14 |

| | |
|-----------------------------------|----------|
| Biolab | 159.72 |
| Carl Lefebvre, arpenteur-géomètre | 903.00 |
| Communication Spectrocom | 471.65 |
| Corporate Express | 220.06 |
| Équipement Sigma Inc. | 441.58 |
| Excavation Marquis Tardif | 4 947.67 |
| Fabrique Sts-Anges | 90.00 |
| Groupe CCL | 90.30 |
| FQM | 22.58 |
| Garage A. Taschereau | 94.00 |
| H2O Innovation | 384.50 |
| JN Denis | 11.00 |
| J. U. Houle | 420.53 |
| Lehoux Jules Transport | 904.69 |
| Municipalité St-Fortunat | 5 980.00 |
| Mégaburo | 136.17 |
| Métivier, Urbanisme Conseil | 2 539.69 |
| Odévy (Dave) Fréchette | 6 947.46 |
| Paquette, Jean-Paul | 40.00 |
| Pelletier et Picard Inc. | 687.84 |
| Pièces d'auto J.G. Fortier | 34.97 |
| Poste Canada | 239.64 |
| PG Solutions | 112.88 |
| Serge Leblanc, C.A. | 4 356.98 |
| Soc. Coop. de Ham-Nord | 2 022.31 |
| Solution Zen | 101.59 |
| Sonic Propane | 1 823.86 |
| Tremblay, Bois, Mignault Lemay | 1 210.25 |
| Wood Wyant | 280.90 |

Comptes payés au 6 décembre

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Salaires, dépl. du personnel | 10 116.15 \$ |
| Salaires et déplacements des élus | 2 396.60 |
| Bell Mobilité | 49.95 |
| Hydro-Québec | 3 380.70 |
| Gesterra | 3 884.36 |
| François Marcotte | 55.35 |
| Rémi Beauchesne | 146.05 |
| Benoit Couture | 127.92 |
| Francis Nolette | 64.13 |
| Steve Leblanc | 28.70 |
| Champoux | 642.64 |
| Sogetel | 195.57 |
| SSQ Groupe financier | 534.40 |
| Ministère du Revenu | 1725.11 |
| Receveur général du Canada | 723.69 |

Il est proposé par Steve Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que les comptes ci-avant énumérés soient approuvés et ratifiés par le conseil de la Municipalité du Canton de Ham-Nord.

2010-12-190 Dépôt des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires

La directrice générale et secrétaire/trésorière dépose à la table du Conseil les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les élus.

2010-12-191 Dépôt des statistiques sur les permis 2010

La directrice générale et secrétaire/trésorière dépose les statistiques sur les permis émis pour 2010.

2010-12-192 Adoption de la Politique de gestion contractuelle

Attendu que, suite à diverses modifications législatives concernant le processus d'attribution des contrats municipaux, toutes les municipalités du Québec doivent se doter d'une Politique de gestion contractuelle avant le 1^{er} janvier 2011;

Attendu que cette politique doit comprendre l'ensemble des mesures permettant le respect des règles relatives à l'adjudication des contrats municipaux qui sont prévues dans les lois qui régissent le fonctionnement des municipalités;

Attendu que cette politique est applicable à tout contrat, y compris un contrat pour lequel une demande de soumission par invitation ou publique n'est pas requise;

Attendu que le document intitulé « Politique de gestion contractuelle – Municipalité du Canton de Ham-Nord – 6 décembre 2010 » a été remis aux membres du Conseil avec les documents de la séance pour y être soumis comme une première politique;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté,

- **que** le document : « **Politique de gestion contractuelle – Municipalité du Canton de Ham-Nord – 6 décembre 2010** » soit adopté et que son entrée en vigueur soit le 1^{er} janvier 2011;
- **que** le document « Politique de gestion contractuelle – Municipalité du Canton de Ham-Nord – 6 décembre 2010 » fasse partie intégrante de la présente résolution.

2010-12-193 Emprunt par billet à terme non rachetable relatif au Règlement 400 (garage) et acceptation du soumissionnaire

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt numéro 400, le Canton de Ham-Nord souhaite emprunter par billet un montant total de 74 500 \$;

Attendu que le Canton de Ham-Nord aura, le 7 décembre 2010, un montant de 74 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 135 189 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 400 ;

Il est proposé par Benoît Couture et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Qu'un emprunt par billet non rachetable au montant de 74 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 400 soit réalisé;

Que le billet soit daté du 7 décembre 2010 ;

Que les intérêts sur le billet soient payables semi-annuellement ;

Que le billet, quant au capital, soit remboursé comme suit :

| | |
|------|-----------|
| 2011 | 13 700 \$ |
| 2012 | 14 300 \$ |
| 2013 | 14 900 \$ |
| 2014 | 15 500 \$ |
| 2015 | 16 100 \$ |

Que le Canton de Ham-Nord accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Victoriaville pour son emprunt de 74 500 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 400 au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit:

| | | |
|-----------|---------|-----------------|
| 13 700 \$ | 4, 39 % | 7 décembre 2011 |
| 14 300 \$ | 4, 39 % | 7 décembre 2012 |
| 14 900 \$ | 4, 39 % | 7 décembre 2013 |
| 15 500 \$ | 4, 39 % | 7 décembre 2014 |
| 16 100 \$ | 4, 39 % | 7 décembre 2015 |

Que le billet soit signé par le maire et la secrétaire-trésorière.

2010-12-194 Demande de subvention MADA au programme PIQM pour infrastructures et équipements favorisant le développement actif des aîné(e)s - MADA

Il est proposé par Rudy Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'autoriser la présentation de la demande de subvention MADA au programme PIQM et de confirmer l'engagement de la Municipalité du Canton de Ham-Nord à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet présenté, soit un projet pour infrastructures et équipements favorisant le développement actif des aîné(e)s.

2010-12-195 Amendement à la résolution 2010-11-174 – Échange de terrain entre la Municipalité et Jean-Paul Vézina

Il est proposé par Rémi Beauchesne et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'amender la résolution 2010-11-174 quant à la description technique du terrain échangé entre la Municipalité et M. Jean-Paul Vézina (521 rue Principale) qui est maintenant spécifiée à la minute 06402 du 9 décembre 2010 d'Auclair Drolet, arpenteurs-géomètres et d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer ledit contrat.

2010-12-196 Forum citoyen Ham-Nord – Utilisation d'une partie du local pour un café internet

Il est proposé par Rémi Beauchesne et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'autoriser Forum citoyen Ham-Nord à utiliser et rénover une partie des locaux de la Municipalité au 210, 1^{ère} avenue, pour un café internet.

2010-12-197 Subvention annuelle aux entreprises pour l'année 2010

Il est proposé par Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de fournir une aide aux entreprises suivantes pour l'année 2010, le tout selon l'article 92.1, 2^e par. de la Loi sur les compétences municipales (LCM) :

| | | |
|--|-------------|------------------------------|
| La Coop de Ham-Nord (quincaillerie) | 3 701.54 \$ | 5 ^e tranche sur 5 |
| Nemo Inc. | 1 171.80 \$ | 5 ^e tranche sur 5 |
| 9197-9884 Québec Inc. (Pharmacie Goggin) | 1 227.24 \$ | 4 ^e tranche sur 5 |
| Foyer Sts-Anges (agrandissement) | 1 937.08 \$ | 2 ^e tranche sur 5 |

2010-12-198 Les municipalités locales et régionales au cœur de l'occupation dynamique du territoire

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

Attendu que, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

Attendu que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil

prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

Attendu que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins;

Attendu que les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens;

Attendu que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire;

Attendu que l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

Attendu que la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

Attendu que, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller Rémi Beaudesne et résolu à l'unanimité :

D'inclure l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

De demander au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;

De demander que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);

De mobiliser l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

2010-12-199 Demande au MAMROT – Dossier des sentiers de motoneiges

Attendu que le conflit perdure toujours entre le Ministère des Affaires municipales et l'UPA et que la saison des motoneiges est en danger ;

Attendu que l'économie locale en sera grandement perturbée ;

Il est proposé par Dominic Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de demander au Ministère des Affaires municipales de faire tout en son pouvoir pour régler ce dossier litigieux.

2010-12-200 Nettoyage des graffitis sur 3 pancartes

Il est proposé par Rudy Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de retenir les services de M. Pierre Ellyson pour enlever les graffitis sur 3 pancartes pour une somme de 45 \$.

2010-12-201 Avis motion – Règlement 451 décrétant un emprunt de 140 000 \$ comme aide financière à la Coopérative de solidarité du Canton de Ham

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 451 décrétant un emprunt de 140 000 \$ come aide financière à la Coopérative de solidarité du Canton de Ham.

La séance est ajournée au 20 décembre à 20 :00 h.

**Province de Québec
Municipalité du Canton Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal tenue le lundi, 20 décembre 2010, à la salle du Conseil, située au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 20h

Sont présents : le maire, François Marcotte

et les conseillers :

Rémi Beauchesne Benoît Couture

Gilles Gauvreau Steve Leblanc

Rudy Nolette

Est absent : les conseillers Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

2010-12-202 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2011

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Rudy Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, lesquelles se tiendront les lundis à 20 heures :

| | |
|--------------|------------|
| 10 janvier | 7 février |
| 7 mars | 4 avril |
| 2 mai | 6 juin |
| 4 juillet | 8 août |
| 12 septembre | 3 octobre |
| 7 novembre | 5 décembre |

2010-12-203 Adoption du Règlement 436 remplaçant le Règlement 421 et décrétant les taux de location des salles du Centre communautaire

Considérant qu'une copie du présent règlement 436 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'adopter le Règlement 436 remplaçant le Règlement 421 et décrétant les taux de location des salles du Centre communautaire à compter du 2 janvier 2011.

2010-12-204 Mandat – Dossier Conseil sans papiers

Il est proposé par Rémi Beauchesne, appuyé par Benoît Couture et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, de mandater le conseiller Steve Leblanc comme responsable des achats d'ordinateurs et de programmes informatiques requis dans le dossier du Conseil sans papiers.

2010-12-205 Location du loader – Annulation de la résolution 2010-10-168

Il est proposé par Benoit Couture et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'annuler la résolution 2010-10-168 en date de ce jour, d'un commun accord avec la compagnie 9201-2111 Québec inc.

2010-12-206 Achat d'un logiciel de paie

Il est proposé par Gilles Gauvreau et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté, d'autoriser l'achat d'un logiciel de paie de PG Solutions pour un montant de 2 555 \$, ce qui comprend une formation d'une journée.

Le maire lève l'assemblée à 20 :10 h.

François Marcotte, maire

Aline Lemieux, directrice générale
et secrétaire-trésorière